



HAL
open science

Note sur ANTISTA PIA QVINTILLA, flaminique et patronne

Christian Goudineau

► To cite this version:

Christian Goudineau. Note sur ANTISTA PIA QVINTILLA, flaminique et patronne. Galia - Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine, 1979, 37 (2), pp.271-273. 10.3406/galia.1979.1606 . hal-01934116

HAL Id: hal-01934116

<https://hal.science/hal-01934116v1>

Submitted on 3 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

NOTE SUR ANTISTIA PIA QVINTILLA, FLAMINIQUE ET PATRONNE

par Christian GOUDINEAU

En 1961, la fouille de la partie septentrionale de la rue dite « des Colonnes » à Vaison-la-Romaine amena la découverte de 56 fragments de marbre blanc qui permirent de recomposer presque entièrement une plaque portant une dédicace (fig. 1). La trouvaille parut assez importante à H. Rolland, alors directeur de la circonscription archéologique, pour qu'il adressât aussitôt une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (dont il était membre correspondant), communication qui fut lue le 1^{er} décembre 1961 par A. Piganiol¹. L'année suivante, H. Rolland devait présenter et commenter de nouveau cette inscription dans sa *chronique de Gallia*² et dans l'*Année Épigraphique*³.

Depuis dix-huit années, rien n'est venu modifier la lecture, au demeurant évidente, de ce document : ANTISTIAE. Q. FIL. PIAE/QVINTILLAE. FLAMINI/CAE. COLONIA. FLAVIA/TRICASTINORVM. PATRO/NAE. OPTVMAE. PHILOCR[]/TE[] LIB. A l'avant-dernière et à la dernière lignes, que l'on lise Philocrates ou Philocrates importe peu. C'est l'interprétation du texte qui nous intéresse ici.

Dès l'origine, en effet, on vit en lui la dédicace faite à Antistia Pia Quintilla, flaminique

de Vaison, par la *Colonia Flavia Tricastinorum* qui l'avait choisie comme patronne et qui avait chargé un affranchi quelconque d'élever ce monument. On reconstitua un scénario qui se résume ainsi : Antistia était un haut personnage de Vaison (flaminique) ; la « jeune colonie » des Tricastins (autour de Saint-Paul-Trois-Châteaux) venait de recevoir son titre et son statut, probablement de Vespasien (*Flavia*), et elle cherchait l'appui d'une puissante voisine, Vaison, où Antistia tenait un rang important ; elle prit donc celle-ci comme patronne. On en déduisit à la fois une localisation des confins de la « nouvelle » *civitas* des Tricastins⁴ et aussi l'indice que les mentions du cadastre d'Orange concernant des terres « rendues aux Tricastins » correspondaient à ces bouleversements d'époque flavienne. Cette reconstitution paraît devoir être mise en doute dans sa totalité.

Passons sur le fait qu'on sait aujourd'hui que les localisations cadastrales proposées par A. Piganiol sont à revoir⁵. Pour notre part,

4 « Elle était limitrophe de la cité de Vaison puisqu'elle a pris comme patronne une *flaminica* de Vaison » (*CRAI*, p. 363).

5 J. H. OLIVER, *North, South, East, West in Arausio and elsewhere, Mélanges Piganiol*, 1966, p. 1075-1099 ; Fr. SALVIAT, *Orientation, extension et chronologie des plans cadastraux d'Orange*, dans *Rev. archéol. Narbonnaise*, 1977, p. 107-118. D'après ces critiques théoriques, il faut reprendre le détail des implantations sur le terrain

1 *Comptes Rendus Acad. Inscriptions et Belles-Lettres* (abrégé : *CRAI*), 1961, p. 359-363.

2 *Gallia*, 1962, p. 682.

3 *A.E.*, 1962, n° 143.



1. L'inscription trouvée à Vaison, en 1961.

nous pensons aussi⁶ qu'une titulature comme *Colonia Flavia* n'indique pas forcément une élévation au droit romain accordée à l'époque flavienne mais simplement une faveur de nature indéterminée (peut-être seulement un nom) dont bénéficia une communauté déjà dotée du droit colonial latin — sans doute depuis César —, puisque Pline la cite comme *oppidum latinum*⁷. Quant à la formule *Tricastinis redditi* (ou *reddita*), elle ne signifie en rien une restitution postérieure de beaucoup à la prise de possession romaine : c'est l'acte juridique de « remise à la disposition » qui a chance d'être contemporain de l'organisation du territoire par Rome, sous Auguste voire auparavant.

Si on laisse de côté le contexte général, l'interprétation de l'inscription elle-même pose d'autres problèmes. On s'étonne d'abord du choix d'une femme comme patronne : pour tout l'Empire, dans les trois premiers siècles de notre ère, on ne connaît qu'un nombre dérisoire de patronages féminins sur une communauté

publique⁸. En outre, la formule utilisée d'« excellente patronne » (*optimae patronae*) ne se rencontre jamais pour ce type de patronage (même au masculin), et dire, comme H. Rolland, que la formule atteste « l'importance du rang (d'Antistia) »⁹ n'a aucune valeur démonstrative.

En fait, ce document ne peut se comprendre que si on voit en lui une de ces nombreuses et banales dédicaces faites à leur « excellente patronne » par des affranchis, en l'occurrence par Philocr[...]. Une confirmation est apportée par la place que tiennent son nom et la mention de son statut sur la plaque : si cet homme n'avait été qu'un simple agent d'exécution de la *Colonia Flavia*, elle eût sûrement été différente¹⁰. Du coup, la formule *optimae*

8. L. HARMAND, *le patronat sur les collectivités publiques*, Paris, 1957, p. 281-282 et *addendum*, p. 548, en compte au total sept impératrices non comprises, dont aucun en Gaule.

9. *CRAI*, 1961, p. 362.

10. Si, comme le suppose H. Rolland (*A.E.*, 1962), la dédicace s'était terminée par *Philocr[...](e)s lib. faciendum curavit* ou par *Philocr[...](e) lib. curam agente*, l'organisation de la partie inférieure de la plaque se restituerait difficilement.

6. Chr. Goudineau, *La romanisation des institutions en Transalpine*, dans *C.L.P.A.*, 1975, p. 33.

7. *N.H.*, III, 4, 36.

patronae ne pose plus de problème, et la mention *Colonia Flavia*, qui avait semblé un nominatif à H. Rolland, devient un ablatif-locatif comme on en connaît d'autres, ne serait-ce que dans le *C.I.L.*, XII¹.

Donc Antistia Pia Quintilla n'était pas

II Ainsi, XII, 594 : *III, vir Aug. Col. Iul. Paterna* ; 690 : *flam. designatae Dea Aug* ; 1118 : *flaminic. Aug. Col. Iulia Apla*. Ou encore les formulaires qui associent indifféremment génitifs et ablatifs, comme XII, 3200 : *decurioni Col. Apollinare Reiorum*, *decurioni ornamentario Col. Aug. Nemausi* ; 3203 : *ornamentis dec. honoratus Col. Aug. Nemausi, serv. Aug. Col. Copia Claud. Aug. Lugud, item Narbone Martio et Fir. Iul. Secund. Arausione et Foro Iuli Pacato*. Etc.

N.B. — Cliché de la fig. 1, Centre Camille-Jullian.

flaminique à Vaison mais à Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui ne l'a jamais choisie comme patronne. Elle possédait sans doute une maison à Vaison et la plaque que lui dédia un de ses affranchis prenait peut-être place sur sa façade. Si c'est à elle aussi que se réfère l'inscription d'Arles (XII, 856, mentionnant un intendant (*dispensator*) d'Antistia Pia, voilà qui montre l'étendue des intérêts matériels de cette dame, répartis (au moins) dans trois *civitates* différentes. De là à voir en elle la patronne d'une de ces cités, il y a un pas énorme que H. Rolland a franchi parce que, en épigraphie aussi, on prête volontiers aux riches.

Christian GOUDINEAU.